

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : mflafleur-csslaval-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/2e1644b07713958f5a3a0723>

Date d'obtention : 2026-02-13 18:49:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un processus établi afin d'être en mesure de toujours intervenir rapidement et de façon efficace auprès des élèves étant impliqués dans des situations de sextage

Cette méthode a pour but d'assurer la sécurité et la protection de l'intégrité des élèves impliqués et vise à les protéger le mieux possible.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me donner une marche à suivre précise à suivre afin de poser les bonnes actions lors des situations de sextage

Me sensibiliser aux différents aspects de ces situations, aux actions à faire

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De respecter les étapes de la marche à suivre qui a été établie, de remplir adéquatement les tâches qui me sont confiées, de respecter leur vie privée